Nations Unies S/PV.4467*



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4467e séance

Mardi 5 février 2002, à 9 h 30

New York

Président :	M. Aguilar Zinser	(Mexique)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Mbayu
	Chine	M. Wang Yingfan
	Colombie	M. Valdivieso
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Levitte
	Guinée	M. Fall
	Irlande	M. Corr
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation au Burundi

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

02-24215* (F)

La séance est ouverte à 9 h 35.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première séance du Conseil de sécurité pour le mois de février, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à M. Jagdish Koonjul, Représentant permanent de Maurice auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui a assuré la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de janvier 2002. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Koonjul pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Burundi

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, je prie le Chef adjoint du protocole d'escorter le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, à la table du Conseil.

Le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue à S. E. le major Pierre Buyoya, Président de la République du Burundi.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'ai maintenant le privilège d'inviter le Président de la République du Burundi, le major Pierre Buyoya, à faire sa déclaration.

Le Président Buyoya (Burundi) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et de vous dire le plaisir qui est le nôtre de voir que le Mexique, votre pays, va sans nul doute apporter une contribution importante à la mission du Conseil, à savoir veiller à la paix et à la sécurité internationales.

Nous saluons par la même occasion le dévouement et la compétence avec lesquels Maurice a présidé les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de janvier. Nous avons noté particulièrement l'organisation au cours de sa présidence du débat public sur les conflits en Afrique, une situation préoccupante pour toute la communauté des nations.

Laissez-nous vous exprimer, Monsieur le Président, toute ma gratitude pour avoir rendu possible cette rencontre, belle occasion que nous allons mettre à profit pour présenter la situation politique qui prévaut au Burundi. À titre de rappel, et c'est important de le souligner, nous avons pris l'option de faire la paix par le dialogue, et ceci par conviction, car toute autre voie aurait conduit le pays dans l'impasse. Prôner le dialogue dans un conflit armé n'est pas toujours aisé, mais la responsabilité n'autorise aucune autre alternative.

Nous pouvons aujourd'hui l'affirmer, le peuple burundais et le monde peuvent le témoigner, notre option est la bonne. Malgré les difficultés qui subsistent, nous avons des résultats satisfaisants. Nous avons la force morale et la conviction politique d'aller de l'avant, afin de créer les conditions d'une paix durable au Burundi. Au cours de cette communication, nous ferons part au Conseil du climat politique qui prévaut au Burundi, des étapes franchies, pour aborder ensuite les défis auxquels nous faisons face.

Au Burundi, le climat politique s'est considérablement amélioré, surtout suite à la mise en place des institutions de transition. Le 1er novembre 2001 est une date importante pour le processus de paix burundais. C'est le jour de la mise en place du Gouvernement de transition issu de l'Accord d'Arusha. Tous les partis et groupes politiques signataires de l'Accord de paix sont représentés au Gouvernement, à l'exception d'une seule formation politique qui a préféré ne pas y prendre part.

Les leaders politiques qui vivaient en exil, certains depuis plus de trois décennies, sont rentrés au Burundi et exercent des fonctions politiques de choix au sein des institutions de transition. Cela présage d'un mouvement beaucoup plus important dans les jours à

venir, et les réfugiés regagnent le pays déjà par centaines chaque semaine.

Les institutions de transition que sont l'Assemblée nationale et le Sénat sont aussi mises en place.

Le début de la mise en application de l'Accord de paix a créé au Burundi une situation nouvelle : tous les protagonistes politiques d'hier se côtoient dans les mêmes institutions pour appliquer l'Accord de paix qu'ils ont âprement négocié près de trois ans durant à Arusha.

Les querelles qui ont secoué la classe politique burundaise autour de la mise en place des responsables de transition sont terminées. La raison a fini par prévaloir et les forces politiques aujourd'hui jouent sereinement leur rôle. La population burundaise est aujourd'hui soulagée de voir le processus de paix rapatrié et piloté de l'intérieur du pays. Sur le terrain réel, sa voix sera mieux écoutée par le Gouvernement de transition et par la Commission de suivi de l'application de l'Accord de paix siégeant à Bujumbura. Aujourd'hui, la référence commune est l'Accord d'Arusha, plate-forme de compromis qui tient largement compte des préoccupations des uns et des autres.

Pour le peuple burundais et toute la classe politique de notre pays, l'horizon politique est éclairci; les échéances sont arrêtées avec précision : dans 18 mois, à partir du 1er novembre 2001, il y aura alternance au sommet de l'État. Les élections à la base seront organisées. Elles seront suivies d'élections législatives six mois plus tard et, pour terminer la transition après 36 mois, il y aura une élection présidentielle.

Je suis convaincu que les institutions en place au Burundi ont les moyens politiques d'engager les réformes nécessaires. La négociation et la signature du cessez-le-feu sont une étape capitale pour accélérer et réussir les multiples réformes à entreprendre. Le travail à accomplir est immense, mais il est à notre portée. Le bon fonctionnement des institutions est un gage de succès; l'expérience au quotidien montre l'engagement sérieux des uns et des autres, et c'est sur ce constat que se fonde notre optimisme.

S'il est vrai qu'il y a des raisons d'espérer, il est tout aussi vrai que les défis au processus de paix sont réels, et ils pourraient compromettre notre marche vers la paix s'ils ne trouvaient pas de solution satisfaisante à court terme. Le premier défi est la persistance des violences sur le terrain. On le sait, la particularité de notre processus de paix, c'est que nous avons négocié sans cessez-le-feu, que nous avons signé l'Accord d'Arusha sans cessez-le-feu, et démarré son application pendant que la rébellion poursuit les violences dans le pays. Cette situation a été et reste difficile à gérer. Comment en effet faire comprendre à la population que l'on a signé un accord de paix pendant que la violence continue?

Nous avons décidé, pour notre part, de ne jamais être un obstacle à la paix : négocier, signer et appliquer l'Accord d'Arusha dans les circonstances présentes se révèle aujourd'hui être la meilleure démarche. C'est sans doute pour cela que nous avons la compréhension du Conseil de sécurité et du reste de la communauté internationale, qui presse sans se lasser la rébellion burundaise à rejoindre le processus de paix et à négocier le cessez-le-feu avec notre gouvernement.

Nous vous exprimons ici, Monsieur le Président, ainsi qu'à l'institution que vous représentez, toute notre reconnaissance. L'appel incessant du Conseil à la rébellion, l'invitant à déposer les armes pour rejoindre les autres Barundi sur le chemin de la paix, est un appui précieux au peuple burundais. La visite de tous les membres du Conseil de sécurité au Burundi au mois de mai dernier reste mémorable dans nos relations avec l'Organisation des Nations Unies. Elle a eu un impact très positif sur les acteurs politiques burundais, mais aussi sur ceux de notre sous-région. Une nouvelle visite du Conseil de sécurité au Burundi, pour évaluer et soutenir notre processus de paix, serait hautement appréciée.

La violence que la rébellion continue d'imposer au peuple burundais est un défi, non seulement lancé à nous, Burundais, mais aussi au Conseil de sécurité, dont le rôle premier est de maintenir la paix dans le monde. Nous saisissons ce moment solennel pour réitérer notre requête. Le Conseil de sécurité dispose de moyens pour amener les rebelles burundais à renoncer à la violence. Si la voie diplomatique ne débouche pas, tous les autres moyens devront être mis à contribution pour empêcher cette rébellion de prendre en otage notre processus de paix, piloté aujourd'hui par un Gouvernement issu des négociations et qui jouit de la légitimité internationale, comme le reconnaît le Conseil de sécurité dans l'une de ses récentes déclarations sur le Burundi. Les pays

de notre sous-région sont également interpellés pour barrer la route à ceux qui viennent déstabiliser notre pays.

Le Burundi est bien placé pour comprendre qu'une situation d'insécurité dans un pays donné comporte des effets négatifs chez les voisins. La paix dans la région des Grands Lacs sera, lorsque chaque pays qui la compose vivra en paix. Ici, l'effort doit être à la fois individuel et collectif.

Le second défi auquel nous faisons face est l'effort de reconstruction du pays. Après huit ans de crise, l'économie burundaise a été mise à mal. Voici quelques chiffres pour illustrer le phénomène de la pauvreté : le nombre de personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté a doublé, passant de 35 % de la population en 1992 à plus de 60 % aujourd'hui; un lourd fardeau de la dette extérieure avec un service contractuel atteignant aujourd'hui 98 % des exportations, des arriérés de paiement estimés à plus de 112 millions de dollars, et un encours de la dette dépassant 180 % du produit intérieur brut, pour ne citer que ces quelques chiffres.

Ici aussi, nous sollicitons le Conseil de sécurité pour qu'il sensibilise davantage la communauté internationale, afin qu'elle apporte des appuis substantiels à nos efforts de paix. La population burundaise attend des retombées positives du processus de paix, et elle est en droit d'espérer un mieux vivre. Nos efforts sur ce terrain ont été récemment couronnés de succès à Genève. Les bailleurs de fonds ont promis une enveloppe de plus de 800 millions de dollars pour les trois années à venir. Notre souhait est que les promesses se réalisent sans plus attendre, car une situation économique catastrophique est, chez nous comme ailleurs, un facteur de déstabilisation, mais surtout de désespoir pour les populations. Des apports supplémentaires sont à consentir car les opérations de rapatriement des réfugiés, de réinstallation des déplacés et de reconstruction des infrastructures endommagées vont exiger de très importants moyens financiers.

Au Burundi, tout en étant préoccupés par nos problèmes internes, nous suivons avec intérêt les problèmes de notre sous-région et apportons notre modeste contribution à tout ce qui peut aider à créer un meilleur climat régional. L'amélioration des relations bilatérales avec nos voisins est une nécessité, et nous sommes engagés à les poursuivre. Notre gouvernement est également disposé à jouer son rôle dans la préparation de la conférence régionale pour la paix dans la région des Grands Lacs, afin qu'elle se tienne dans des conditions de succès.

Pour mon pays, je peux affirmer ici que le peuple burundais, ses institutions et sa classe politique sont déterminés à travailler davantage pour la paix. Nous saluons les apports extérieurs, mais nous sommes conscients que faire la paix au Burundi relève de notre première responsabilité.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Président de la République du Burundi de son importante déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, j'ai l'intention de lever la présente séance et de tenir une séance privée entre les membres du Conseil et le Président de la République du Burundi.

La séance est levée à 10 heures.